

Délibération du Conseil municipal de LOOS
Séance du 25 septembre 2014 à 17h

Vœu du conseil municipal
Commission éco - ville du 10 septembre 2014

Conseillers en exercice	Présents	Excusés	Absent
35	32	3	0

**VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL AU SUJET DU TRAITE « TAFTA »
(*Transatlantic Free Trade Area*)**

Le Conseil est appelé à se prononcer sur le vœu suivant, présenté par Monsieur ROUSSEL :

« Depuis l'été 2013, l'Union Européenne et les États-Unis ont entamé des négociations en vue de conclure un accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement aussi appelé TAFTA (pour *Transatlantic Free Trade Area*) ou TTIP (en Anglais) ou encore Le Grand Marché Transatlantique.

Les négociations sur ce traité transatlantique se déroulent dans le plus grand secret entre les responsables européens et américains, peu d'informations nous parviennent sur son contenu. Les seules sources à notre disposition sont les documents qui ont fuité sur Internet ou dans la presse depuis un an. Là se situe notre première source d'inquiétude.

Parmi les mesures proposées, le projet TAFTA permettrait aux multinationales d'attaquer devant des tribunaux extrajudiciaires tout État ou collectivité locale qui ne se plierait pas aux logiques du libre-échange, ce qui impacterait fortement nos politiques municipales ou régionales.

Il s'agirait d'un mécanisme d'arbitrage privé « investisseur/État » qui se substituerait aux juridictions existantes et entérinerait de fait la création d'un « droit des multinationales » supérieur aux droits des États et donc des citoyens (droit social, droit du travail, droit de l'environnement).

Les firmes internationales pourraient ainsi contourner les lois qu'elles estiment arbitraires, discriminatoires ou déraisonnables.

Plusieurs collectivités territoriales françaises se sont prononcées « Zones Hors TTIP » et ont délibéré dans ce sens (les régions Île de France, PACA, Midi-Pyrénées, Auvergne, Franche-Comté, Limousin, le département du Tarn, les villes de Niort, Besançon, ...).

Les États-Unis sont aujourd'hui en dehors des principaux cadres du droit international en matière écologique, sociale et culturelle. Leurs règlements sont moins protecteurs que ceux de l'Europe ce qui entraînerait inévitablement une dérégulation par le bas des règles sociales, environnementales, sanitaires, économiques et culturelles.



Page 1/2

Date d'envoi en préfecture :
date d'acquittement :
date d'affichage :

Pour extrait conforme
Le maire
Anne VOITURIEZ

Délibération du Conseil municipal de LOOS
Séance du 25 septembre 2014 à 17h

Vœu du conseil municipal
Commission éco - ville du 10 septembre 2014

Conseillers en exercice	Présents	Excusés	Absent
35	32	3	0

VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL AU SUJET DU TRAITE « TAFTA »
(*Transatlantic Free Trade Area*)

En conséquence, le traité menacerait la maîtrise et l'autonomie politique des États, des collectivités territoriales ou des citoyens dans l'aménagement global de leur territoire.
Depuis le début de l'année 2014, ce projet rencontre une hostilité grandissante.
De nombreuses villes et conseils régionaux rejettent le mécanisme d'un arbitrage privé et des négociations secrètes.

Le 12 mars dernier, les eurodéputés ont voté une résolution dans laquelle ils disent ne pas donner leur aval à ce traité « à moins qu'il ne respecte pleinement les droits fondamentaux de l'Union Européenne ».

La ville de Loos, par ce vœu, exprime son inquiétude et demande :

- ^ que les négociations portant sur le traité TAFTA soient menées en toute transparence
- ^ que toutes les propositions ayant pour conséquence d'affaiblir l'autonomie de l'État et des collectivités territoriales soit abandonnées. »

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

ADOpte le vœu ci-dessus exposé

Adopté à l'unanimité



Date d'envoi en préfecture :
date d'acquiescement :
date d'affichage :

Page 2/2

Pour extrait conforme
Le maire
Anne VOITURIEZ